

Compte-rendu de la réunion RPI Brassempouy - Saint Cricq Chalosse organisée à l'initiative de Monsieur l'inspecteur d'académie à la DSDEN des Landes le 30 avril 2019.

Etaient présents :

Mme LABORDE Maire de Saint Cricq Chalosse  
M.DUPLANTIER, maire de Brassempouy

Cabinet

Mme MALATREY Mme SANCHEZ Mme FOUGERON, préfecture des Landes  
(Contrôle de la fonction publique territoriale et du développement intercommunal)  
M.COMBES, M.TAUZIET, Mme LACAVE, Mme LAVIALLE pour la DSDEN 40.

Serge TAUZIET

Directeur de cabinet

Téléphone

05 58 05 66 72

06 27 18 37 15

Mél :

Serge.tauziet@ac-bordeaux.fr

5, avenue  
Antoine Dufau  
BP 389

40012 Mont de Marsan  
Cedex

Mme Laborde exprime son souhait de dissolution du SIVU aux motifs suivants :

L'organisation de ce RPI ne répond plus à la démographie scolaire, la grande majorité des enfants résidant sur la commune de Saint Cricq. La répartition des élèves sur deux sites occasionne des coûts importants pour le SIVU. Ces coûts seraient allégés si tous les élèves étaient regroupés à Saint Cricq, ce que les locaux permettent. La question se pose d'autant plus à l'occasion du remplacement de la cantinière exerçant à Brassempouy qui a fait valoir ses droits à la retraite.

M.Duplantier exprime le souhait de maintenir la configuration actuelle, reconnaissant cependant la situation critique au plan des effectifs scolaires des enfants de la commune.

Les services de la préfecture confirment qu'en vertu des statuts du SIVU, la dissolution du SIVU est problématique d'un point de vue juridique.

Il apparaît nécessaire de travailler à cette séparation et d'accompagner chacune des deux collectivités dans l'élaboration d'une nouvelle configuration scolaire, avec d'éventuels nouveaux partenaires.

Dans une nouvelle configuration, l'isolement pour la commune de Brassempouy n'est pas envisageable : un seul enseignant pour moins de quinze élèves de la Petite section au CM2. M.Duplantier, d'accord sur ce point, indique avoir commencé à prendre contact avec les élus de sa communauté de communes de la Vallée des Luys afin d'envisager les partenariats possibles. Sont évoqués les RPI du Luy de France (Castaignos, Momuy, Nassiet), des Hauts du Luy (Bastennes Castelnau, Donzacq, Gaujacq) et les écoles d'Amou. Cette dernière option a la faveur de Monsieur Combes, IEN de la circonscription.

La question de l'organisation de la cantine a été abordée. Mme Laborde souhaite que pour l'année 2019 / 2020 les enfants soient tous accueillis sur le site de Saint Cricq, ce qui suppose un déplacement des élèves scolarisés à Brassempouy sur la pause méridienne. Les conditions d'accueil sont réunies à la cantine de Saint Cricq pour accueillir les vingt élèves supplémentaires. M.Duplantier est lui plutôt favorable au recrutement d'une cantinière pour le site de Brassempouy. Les deux

élus vont s'attacher à évaluer le coût et l'impact sur l'organisation de chacune de ces deux options.

Le calendrier des opérations sera repris lors de la prochaine réunion qu'il conviendra de placer en début d'année scolaire 2019/2020. Y seront conviés les représentants de la Communauté de communes de la Vallée des Luys et Madame le maire d'Amou. M.Tauziet rappelle que Monsieur l'inspecteur d'académie souhaite que ces travaux aboutissent à la rentrée 2020 ce qui suppose un accord avant fin février 2020 (soumission des nouvelles organisations au Service des transports scolaires en particulier).

Mont-de-Marsan, le 21 mai 2019

S.TAUZIET